Image not found or type unknown

Vente de résidence secondaire

Par **PIGEAUD Pierre**, le **31/10/2016** à **12:12**

Bonjour,

Etant propriétaire de ma maison à talmont saint hilaire depuis 1997, j'ai rencontré ma compagne (PACS) en 2000, qui elle même est propriétaire d'un appartement à la Roche sur yon. Nous avons décidés en 2003 de donner notre adresse principale (impôts, tribunal pour PACS) à la Roche sur yon.Il apparaît que ma maison qui m'était principale soit devenu depuis 2003 une résidence secondaire (?)
Je compte vendre ma maison et compte tenu de son caractère secondaire est donc soumis à une plus-value immobilière, du coup assez importante (sans parler de CSG)
Pourriez vous me confirmer cet état de fait?
Y-a t'il une solution?Je désespère une peu..

Merci
Bien cordialement,
Pierre Pigeaud

Par **youris**, le **31/10/2016** à **14:08**

bonjour,
si votre résidence principale est la roche sur yon, votre bien situé à talmont st hilaire sera considéré comme un bien autre que principal donc sa vente est susceptible d'être taxée sur une éventuelle plus-value.
il existe des exonérations dans certains cas et certaines dépenses comme des travaux qui réduisent une éventuelle plus value.
vous pouvez vous renseigner auprès de votre centre des impôts.
salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés